



NAO : Le compte n'y est pas

A vos côtés, *Techniciens, Maîtrises, Cadres*



Janvier 2024

Air France



Seconde réunion de NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) : l'inflation et le coût de la vie ont été au cœur des débats.

L'Augmentation Générale (AG) est la mesure salariale qui doit permettre de faire face à l'augmentation des prix. Elle concerne toutes les catégories PNT-PNC-PS, sauf les cadres forfaitisés.

Mais pour la CFE- CGC, le compte n'y est pas dans la première proposition de la Direction.

Concernant les Augmentations Individuelles de Performance (AIP), aucun débat n'a encore été ouvert, pourtant l'enveloppe est cruciale pour les

Cadres au forfait et pour de nombreux salariés en attente de reconnaissance professionnelle individuelle.

L'enjeu de cette négociation est de répondre aux différentes structures de rémunération, pour les PN qui n'ont que des AG (pas d'AI), pour les PS qui ont des AG & AI, et pour les cadres au forfait qui n'ont ni ancienneté, ni AG, mais des AI. Après une année de « Résultats Record », toutes les catégories de personnel sont en attente de reconnaissance salariale forte.

La Direction va devoir proposer une NAO équilibrée qui doit répondre à l'ensemble des catégories.

Nos Demandes face aux 1ères propositions de la Direction

AG : 1,6% d'AG pour les PS au coefficient à compter du 1er avril 2024

Notre demande :

Un % d'AG à compter du 1^{er} janvier 2024 pour couvrir l'inflation et répondre à l'attente de toutes les catégories (PN et PS).

AIP : Engagement d'augmenter l'enveloppe globale d'AIP pour les PS au forfait du pourcentage de l'AG, soit 1,6%.

Nos demandes :

Négociations catégorielles 1er trimestre 2024

Et pour les cadres au forfait :

Garantir l'ancienneté,

Garantir l'AG en dehors de l'enveloppe des AIP,

Définir une enveloppe AIP suffisante pour permettre aux managers de reconnaître leurs collaborateurs,

Verser la PVI en juin 2024,

Définir le calendrier des négociations.



dome.cfecgcaf@gmail.com / <https://cfecgcaf.org>

PUA de 1400 € au 30 juin 2024

Notre demande :

Une PUA à 1600 € versée au 15 juin 2024

Revalorisation brute minimal de 24 000 € à 26000 € pour 2024

Provision des mesures d'égalités professionnelles Femmes Hommes

Notre demande :

Définir l'enveloppe destinée à cette provision pour réduire les inégalités.

IKV : convergence avec les IKS en 3 étapes sur 36 mois avec une première application à 0,3008€/km le 1er avril 2024

Nos demandes :

Le coût d'entretien des véhicules a augmenté de 11%, les IKS IKV IKD doivent être réévalués d'autant. La CFE-CGC demande le réaligement des IKD sur les IKS, comme les IKV.

Revalorisation du plafond de remboursement du train à 280 €

Notre demande :

Une prise en compte des frais des billets de train, indépendamment d'un abonnement.

Forfait vélo à 300 € à compter de juillet 2024

Notre demande :

Un forfait pour les mobilités durables de 700 € par an

Les autres demandes CFE-CGC :

- Augmenter la prime de télétravail, jamais revalorisée, à hauteur du cumul de l'inflation depuis 2022.

- Négocier une prime pour les salariés qui seront sollicités pour les JO

- Ouvrir à nouveau des négociations pour les cadres au forfait et la forfaitisation CG1 au 1^{er} semestre 2024.

- Attribuer une enveloppe destinée aux mobilités horizontales